

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 20 MARS 2015 – 20H00

L'an deux mille quinze, le vingt mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 13 mars 2015.

Nombre de membres en exercice : Présents à la séance : Votants : 11 + 4 pouvoirs
15 11

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, , Mme Claudette FEROUSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, , M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, Mme Julie SAMAINE.

Membres excusés ayant donné procuration : Mme Oriana ERMANN (procuration à M. Yves BOYER), M. Jean-Marie MARTIN (procuration à M. Jean-Louis MARIZON), M. Nicolas SAGNES (procuration à M. Marcel MERLE), Mme Emilie TAVERNIER (procuration à M. Pierre-Emmanuel LECLERE).

Mme Julie SAMAINE est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET COMMUNE M14

1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le compte de gestion – budget commune - de l'exercice 2014, dressé par le Comptable de la Trésorerie de Privas Municipale.

1.2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de Mme Nathalie POINTET, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	150 382,50 €	R 002	RESULTAT REPORTE exercice antérieur	250 000,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	289 152,16 €	13	Atténuations de charges	12 738,22 €
14	Atténuation de produits		70	Produit des services	1 321,00 €
65	Autres charges de gestion courante	148 300,60 €	73	Impôts et taxes	689 961,03 €
66	Charges financières	9 921,01 €	74	Dotations et participations	170 137,38 €
67	Charges exceptionnelles	275 €	75	Autres produits de gestion courante	3 450,00 €
23	Virement à la section d'investissement		76	Produits financiers	3,76 €
42	Opé. d'ordre de transferts entre sections	5 535,09 €	77	Produits exceptionnels	11 484,00 €
TOTAL DES DEPENSES		603 566,36 €	TOTAL DES RECETTES		1 139 095,39 €
Excédent de l'exercice		535 529,03 €			
Total général		1 139 095,39 €	Total général		1 139 095,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	3 778,76 €	R 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	417 296,33 €
21	Immobilisations corporelles	120 231,09 €	13	Subventions d'investissement	37 405,14 €
23	Immobilisations en cours		10	Dotations, fonds divers réserves	26 666,53 €
16	Remboursement d'emprunts	23 249,13 €	1068	Excédent de fonctionnement	296 903,11 €
			21	Virement de la section de fonctionnement	
			40	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 535,09 €
TOTAL DES DEPENSES		147 258,98 €	TOTAL DES RECETTES		783 806,20 €
Excédent de l'exercice		636 547,22 €			
Total général		783 806,20 €	Total général		783 806,20 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à **l'unanimité des membres présents 10 voix + 3 pouvoirs pour** :

- **Approuve** le compte administratif du budget communal 2014, dressé par Monsieur le Maire.

1.3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2014 le 13 mars 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	535 529,03 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	535 529,03 €

- un excédent d'investissement de :	636 547,22 €
- un déficit des restes à réaliser de :	151 020,35 €
soit un excédent de d'investissement cumulé de :	485 526,87 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, 11 voix + 4 pouvoirs pour :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014	535 529,03 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	250 000,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	285 529,03 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	485 526,87 €
--	--------------

2. BUDGET ASSAINISSEMENT M49

2.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour :

- **Approuve** le compte de gestion - budget assainissement - de l'exercice 2014, dressé par le Comptable de la Trésorerie de Privas Municipale.

2.2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de Mme Nathalie POINTET, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	6 008,09 €	70	Vente de produits finis, prestations de services	53 871,31 €
14	Atténuations de produits	3 436,00 €	74	Subventions d'exploitation	45 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 421,85 €	75	autres produits de gestion courante	0,42 €
66	Charges financières	8 102,92 €	77	produits exceptionnel	1,00 €
67	Charges exceptionnelles		042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 291,91 €
23	Virement à la section d'investissement				
42	Opé. d'ordre de transferts entre sections	18 724,12 €			
TOTAL DES DEPENSES		37 692,98 €	TOTAL DES RECETTES		105 164,64 €
Excédent de l'exercice		67 471,66 €			
Total général		105 164,64 €	Total général		105 164,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
23	Immobilisations en cours	152 030,31 €	13	Subventions d'investissement	80 820,13 €
16	Remboursement d'emprunts	13 606,95 €	106	Réserves	96 195,51 €
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 291,91 €	21	Virement de la section de fonctionnement	
D 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	45 749,95 €	40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	18 724,12 €
TOTAL DES DEPENSES		217 679,12 €	TOTAL DES RECETTES		195 739,76 €
			déficit		21 939,36 €
Total général		217 679,12 €	Total général		
TOTAL DES DEPENSES		217 679,12 €	TOTAL DES RECETTES		195 739,76 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à **l'unanimité des membres présents 10 voix + 3 pouvoirs pour** :

- **Approuve** le compte administratif du budget assainissement 2014, dressé par Monsieur le Maire.

2.3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2014 le 13 mars 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	67 471,66 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	67 471,66 €
- un déficit d'investissement de :	21 939,26 €
- un déficit des restes à réaliser de :	14 416,91 €
soit un excédent de d'investissement cumulé de :	36 356,17 €

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité des membres présents, 11 voix + 4 pouvoirs pour** :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014	67 471,66 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	40 000,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	27 471,66 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	36 356,17 €
---	-------------

3. DETERMINATION DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Avant la préparation du budget primitif 2015 de la Commune, le Conseil Municipal doit voter le taux des trois taxes locales: taxe habitation (TH), taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti).

Compte tenu des baisses significatives des dotations de l'Etat et des projets en cours, Monsieur le Maire propose de faire légèrement évoluer les taux des taxes qui sont bien inférieures à ceux des communes voisines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour :**

- **DECIDE** de fixer le produit attendu pour 2015 à 136 128 € selon les taux suivants :

	2014	2015	Produit correspondant
* Taxe Habitation (TH)	3,64 %	3,73 %	33 784 €
* Taxe Foncière (Bâti)	6,90 %	7,07 %	87 133 €
* Taxe Foncière (Non Bâti)	37,57 %	38,51 %	15 211 €
Produit attendu			136 128 €

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA SECURISATION DES ARRETS DE CAR

Afin de desservir les lotissements « Le Hameau des Bruyères » (41 lots) et « Les Champs Nord » (7 lots), l'arrêt de car, actuellement situé quartier la Roche et non sécurisé, sera déplacé aux abords de ces lotissements et sécurisé.

L'arrêt de car de la Croix Rouge sera lui aussi sécurisé. Après une phase de test concluante d'un nouveau fonctionnement, les équipements seront mis aux normes.

Le coût H.T. de l'aménagement de ces arrêts de car est estimé à 13 626,22 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 80% pour la sécurisation de ces arrêts de car auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

5. ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la délibération en date du 16 mai 2014 prescrivant l'élaboration du PLU sur la Commune de Baix,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 mai 2014, a décidé de prescrire l'élaboration du PLU.

A l'issue de la consultation, l'offre du bureau d'études Géonomie a été retenue pour un montant H.T. de 30 400,00 €.

Monsieur le Maire indique que l'Etat, au travers de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pourrait participer financièrement à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

6. CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) : CONVENTION DE PARTENARIAT

La délégation Rhône-Alpes Grenoble du CNFPT a augmenté et diversifié ses actions de formation donnant lieu à une contribution des collectivités hors cotisation.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui précise les modalités de participation financière de la Commune à certaines formations du CNFPT.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ladite convention de partenariat entre la Commune de Baix et le CNFPT (convention jointe en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour :

- **Approuve** la convention jointe en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Arrivée de Mme Emilie TAVERNIER.

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>Présents à la séance :</i>	<i>Votants :</i>	<i>12+3</i>
<i>15</i>	<i>12</i>	<i>pouvoirs</i>	

7. PROJET DE CREATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE : MAITRISE D'ŒUVRE

Cette opération dont le coût total est estimé, à ce stade, à 2 250 000 € H.T., nécessite le lancement d'une procédure de désignation d'un maître d'œuvre.

Le montant prévisible des honoraires étant inférieur à 207 000 € H.T., cette désignation interviendra selon la procédure du marché adaptée.

Le choix des candidats à retenir sur leurs références et la proposition de classement après audition de trois candidats présélectionnés, sera examiné par une commission ad-hoc qui sera composé du Maire et d'élus.

Monsieur le Maire pourra également associer à cette commission ad-hoc toute personne compétente utile à la prise de décision qui restera du ressort du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager une procédure de désignation du Maître d'œuvre selon la procédure du marché à procédure adaptée, de

déterminer le nombre d'élus qui composeront la commission ad-hoc, ainsi que d'en désigner les membres élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 12 voix + 3 pouvoirs pour :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager une procédure de désignation du Maître d'œuvre selon la procédure du marché à procédure adaptée, conformément au code des marchés publics et à la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
- **Décide** qu'une commission ad-hoc, présidée par Monsieur le Maire, Yves BOYER, sera chargée d'élaborer une proposition de classement qui sera proposé à la validation du Conseil Municipal ;
- **Fixe** le nombre de membres élus à 5 ;
- **Désigne** les élus membres de la commission ad-hoc : Mme Amale CHABBERT, M. Jean-Louis MARIZON, M. Marcel MERLE, Mme Julie SAMAIN, Mme Emilie TAVERNIER.

8. INFORMATIONS

- Les travaux d'aménagement de la rue Royale Basse seront programmés en septembre 2015.
- La fête du Barrès aura lieu dimanche 17 mai.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2015 à 20h00.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.